Ecrit par Echo du Mardi le 23 avril 2020

Près de 1 000 entreprises vauclusiennes déjà aidées



A la mi-avril, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse avait déjà aidées 972 entreprises vauclusiennes depuis le début de la crise du Covid-19.

Pour les entreprises locales, cet accompagnement consulaire a principalement porté sur les mesures d'aides, l'activité partielle et la possibilité de poursuivre leur activité. Les équipes de la CCI 84 ont aussi analysé les derniers textes de lois, mis à jour les informations de son site en temps réel, ainsi que proposer de nombreux conseils et assurer un accompagnement personnalisé par téléphone et mail.

« De manière globale, les entrepreneurs manquent de lisibilité sur les mesures auxquelles ils peuvent prétendre, explique la CCI de Vaucluse. Au-delà des questions spécifiques relatives à telle ou telle mesure, ils sont souvent en demande d'une connaissance de l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de leur statut ou de la nature de leur activité. C'est pourquoi notre cellule (04 90 14 10 32 / celluleappui@vaucluse.cci.fr) propose un accompagnement personnalisé et réactif. A l'aide d'un

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 avril 2020

conseiller juridique CCI, la cellule analyse les derniers textes de lois au fur et à mesure de leur publication pour en faire une explication concrète. »

Nombreuses mesures d'aide

Rappelons qu'il existe en effet une large palette de mesures évolutives pour venir en aide aux entreprises :le fonds d'État de 1 500 €, le fonds d'aide de la Région Sud, le dispositif de soutien de BPI France pour garantir des lignes de trésorerie bancaire, le dispositif chômage partiel simplifié, le report des charges fiscales et sociales, le dispositif de remises d'impôts directs, le médiateur du crédit pour renégocier les échéances, la récupération de créances clients via la saisine de la médiation des entreprises, le rééchelonnement des crédits bancaires, les aides de l'Urssaf…

92 % des entreprises impactées

Dans le même temps, la Chambre de commerce et d'industrie a piloté une grande enquête à laquelle 1 802 entreprises du Vaucluse avaient ont répondu au 17 avril dernier. Ainsi, 92% des entreprises estiment à ce jour être impactées par les effets de l'épisode de coronavirus. 6,5% des dirigeants pensent qu'ils seront prochainement impactés par les effets de cet épisode. Seul 1,5% pensent qu'ils ne le seront pas.

Pour l'ensemble de ces derniers, les risques sont principalement :

- le ralentissement de l'activité (59% des entreprises),
- la baisse de commandes (52%),
- la baisse de la fréquentation (43%),
- la suspension des déplacements (38%),
- la fermeture de site et l'interdiction de recevoir du public (38%),
- les difficultés de trésorerie (34%),
- la suspension des manifestations (24%).

Selon l'enquête, les prévisions de pertes de chiffre d'affaires se sont accrues pour les entreprises. Ainsi, 86% des entreprises estiment que le coronavirus a un impact sur leur chiffre d'affaires. 12,5% estiment qu'un impact est à prévoir. Et cet impact devrait être très fort pour les entreprises. En effet, 59,5% des entreprises estiment que l'impact sur leur chiffre d'affaires sera supérieur à 20%. 9% qu'il sera compris entre 10 et 20% et 1,5% qu'il sera inférieur à 10% de leur chiffre d'affaires. Et tous les secteurs d'activité sont concernés : hôtellerie-restauration, commerce, services, transports, viticulture. Par ailleurs, les entreprises scrutent les aides financières, les mesures des assureurs, les annulations ou les exonérations de charges sociales et fiscales.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !